

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33
présents 22
votants 33

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE
le 27 MARS 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2024

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE
Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL,

Mmes I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, MD. PAGES, N. AUBERT

Mrs. B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN, R. THIERS-SIMON, C. LABARDE,
M. LOMBARDO

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. D. CHAMBON (pouvoir à A. SALZE), C. PTAK (pouvoir à C. AMIEL),
N. BOUABDALLAH (pouvoir à M. MARTEL), M. TEISSIER (pouvoir à I. MILLET), D. MAHUET
(pouvoir à F. MOURET), S. LAMBERT (pouvoir à M. LUCIANI-RIPETTI), C. CHAUVET (pouvoir à
C. ALLEMANY), L. ROQUEPLAN (pouvoir à R. THIERS-SIMON), S. DIET (pouvoir à MD. PAGÈS),
B. REYNÈS (pouvoir à M. LOMBARDO), C. BARRY (pouvoir à C. LABARDE),

Secrétaire de Séance : Madame Annie SALZE

20240327 – 04/FIN04. BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Le Budget Primitif est l'acte qui prévoit et autorise en la forme délibérative l'ensemble des dépenses et recettes d'un exercice.

Les grands équilibres de ce budget primitif 2024 se réaliseront à hauteur de :

- Pour la section de fonctionnement 23 041 564.64€
- Pour la section d'investissement 13 279 271.69€

Il convient de préciser que cela s'entend après intégration des résultats définitifs de l'exercice 2023 soit :

En fonctionnement :

- un excédent de la section de fonctionnement 1 886 097.89€

En investissement :

- un déficit de la section d'investissement de 1 661 948.99€
- Restes à Réaliser en dépenses de 2 291 996.68€
- Restes à Réaliser en recettes de 2 448 550.45€

Le budget principal 2024 de la Ville a été élaboré selon les orientations présentées en Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), lors du Conseil Municipal du 13 février 2024.

Concernant la section de fonctionnement, les dépenses réelles augmentent de 2%, par rapport au budget 2023, quand les recettes réelles augmentent de 3%.

L'augmentation des dépenses est essentiellement liée au prélèvement SRU (+285K€), à l'augmentation des participations auprès du SDIS 13 et du CCAS (+46K€). L'évolution de la masse salariale, quant à elle est limitée à 2%, ce qui reste en dessous des prévisions actuelles pratiquées par les autres collectivités (+2.5%).

En outre, il est important de noter que ces augmentations sont compensées en partie par la baisse des dépenses à caractère général, les frais financiers et les charges exceptionnelles.
La municipalité continue ses efforts de gestion pour contenir l'augmentation des dépenses, dans un contexte économique et social mouvementé et marqué par l'inflation.

Comme indiqué, lors du Débat d'Orientation Budgétaire, les recettes fiscales ont été évaluées à la hausse pour tenir compte du coefficient d'actualisation des bases fiscales, voté par l'Etat, dans la loi de finances 2024.

Fidèle au DOB, il a été décidé qu'aucune hausse des impôts locaux ne serait appliquée pour les Châteaurenardais.

Ainsi l'épargne brute prévisionnelle dégagée est de 1,746 M€

Les prévisions budgétaires relatives à la section d'investissement sont pour les recettes, des demandes de subventions aux différents partenaires financiers de la Ville, le fond de compensation de la TVA et la taxe d'aménagement. Toutefois, ce poste a été revu à la baisse pour tenir compte de l'impact des évolutions réglementaires et du ralentissement enregistré des transactions sur le marché immobilier. Le recours à l'emprunt est envisagé, cette année, à hauteur de 1M5€.

En prévision, au 31/12/2024, la capacité de désendettement sera de 6.66 années avec un capital restant dû de 11.854 M€.

Le programme de travaux s'élève à 7 322 826.02€ auxquels viennent s'ajouter les restes à réaliser de l'année 2023.

Vu l'examen de ce dossier en commission Finances le 21 mars 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré par 26 voix pour, 6 contre, 1 abstention

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le vote du Budget Principal 2024 de la Commune :

- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres,
- par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres,

ADOpte le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2024 comme suit :

Dépenses et recettes de la section de fonctionnement	23 041 564.64€
Dépenses et recettes de la section d'investissement	13 279 271.69€

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 28 mars 2024

LE MAIRE
Marcel MARTEL

